

Déclaration des absences 2024-2025

ABSENCES

La loi oblige l'école à vérifier toutes les absences. Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de justifier son absence le plus tôt possible. Voici les méthodes de déclaration des absences :

- 1. Via le portail Mozaïk parents (voir la procédure à la fin du présent document);
- 2. Par courriel au sainte-cecile@cssdlj.gouv.qc.ca;
- **3.** Par téléphone au 418 542-4549 (veuillez laisser un message si vous n'avez pas de réponse).

La secrétaire téléphonera à la maison pour chaque absence n'ayant pas été préalablement motivée via l'une de ces 3 méthodes. Si votre enfant fréquente le service de garde, vous devez également les aviser en faisant le poste 2905. En tout temps, si vous prévenez l'enseignant de votre enfant de son absence, vous devez également en aviser le service de garde.

COORDONNÉES

Si vous changez de numéro de téléphone en cours d'année, veuillez avertir l'école immédiatement pour que nous puissions toujours vous joindre en cas d'urgence.

En cas de changement d'adresse, veuillez aviser la secrétaire de l'école.

PERMISSION DE QUITTER L'ÉCOLE

Quand l'élève doit quitter l'école avant la fin des cours, il **doit remettre un billet d'autorisation signé par les parents**. De plus, il est **obligatoire** de venir chercher votre enfant à l'école. Pour ce faire, **vous devez vous présenter au secrétariat.**

COMMUNICATION AVEC LES DIVERS INTERVENANTS DE L'ÉCOLE

Si vous avez besoin de parler rapidement à un membre du personnel de l'école, vous pouvez joindre la secrétaire de 7 h 45 à 11 h 30, et de 12 h 30 à 15 h 30, au 418 542-4549. La secrétaire prendra l'appel et préviendra la personne concernée qui vous rappellera dès que possible.

Si vous souhaitez rencontrer le titulaire, la direction ou un enseignant spécialiste de votre enfant, vous devez communiquer avec lui ou elle par courriel ou en téléphonant au secrétariat et attendre un retour de sa part **avant de vous présenter à l'école.**

POUR UNE COMMUNICATION EFFICACE

Nous vous demandons de rester poli et courtois, en personne ou au téléphone, en tout temps, avec tout le personnel de l'école.

La politique de la non-violence du Centre de services scolaire De La Jonquière s'applique à tous les intervenants et les parents de notre école. Aucune agression verbale ne sera tolérée dans notre établissement.



Déclaration des absences via Portail Mozaïk Parent ou MParent



Pour déclarer l'absence de votre enfant à partir du Mozaïk Portail Parents, allez sur le site Internet : https://portailparents.ca/

1- Cliquer sur la tuile « Absences »



2- Cliquer sur « Aviser l'école d'une absence à venir »



3- Indiquer les informations liées à l'absence et cliquer sur « Soumettre »



Une fois soumise, votre déclaration sera transmise à l'école de votre enfant.

OU



Pour déclarer l'absence de votre enfant à partir de l'application MParent.

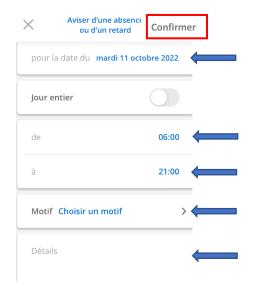
1- Cliquer sur la tuile « Absences »



2- Cliquer sur « Aviser d'une absence à venir »



3- Indiquer les informations liées à l'absence et cliquer sur Confirmer



Une fois confirmée, votre déclaration sera transmise à l'école de votre enfant.